

DE MEILLEURS CHOIX

Des solutions de rechange au mode de scrutin pour
le Canada

Rédigé par
Mark Coffin
Matt Risser

Publié par
Jesse Hitchcock

Soutien à la recherche par
Angela Hersey
Marla MacLeod

RÉSUMÉ

RÉSUMÉ

INTRODUCTION ET CONTEXTE

- Le présent document explique le fonctionnement de cinq modes de scrutin qui pourraient servir de modèles pour le Canada, ainsi que les répercussions que ces systèmes pourraient avoir au-delà de la politique électorale.

- Le document est diffusé au moment où le gouvernement et le Parlement du Canada envisagent activement un système de rechange au mode majoritaire uninominal à un tour et invitent la population canadienne à prendre part à la conversation.

- Les modes de scrutin sont le fondement même de nos institutions publiques. Ces systèmes déterminent à quoi ressemble le Parlement et influent sur la qualité et l'image de marque du pouvoir exécutif, de même que sur la qualité des lois, des services gouvernementaux et des programmes qui touchent tous les Canadiens.

- Dans le présent document, nous expliquons des modèles de « *validation de principe* » applicables à cinq modes de scrutin qui pourraient être utilisés au Canada. L'élément clé de chaque modèle est illustré par la carte des circonscriptions électorales et les bulletins connexes.

- Toute modification du système électoral fédéral devrait être limitée par les frontières politiques des provinces. Une modification du système électoral fédéral signifie que l'on change la façon dont les citoyens des provinces décident qui devrait représenter leur province à Ottawa.

- Nous fournissons des cartes des circonscriptions électorales pour la validation de principe de chaque système dans trois provinces :

- une petite province qui compte 10 députés (Nouveau-Brunswick),
- une province de taille moyenne qui comporte 42 députés (Colombie-Britannique),
- une grande province où il y a 78 députés (Québec).

- Les modèles reposent sur trois provinces dont la taille varie puisque la Constitution canadienne exige que chaque député soit élu dans une province ou un territoire. Les systèmes de représentation proportionnelle présentés à titre de modèles dans le document varient légèrement quant à la façon dont les circonscriptions électorales sont délimitées en fonction de la taille de chaque province, ainsi que de la densité démographique et de la répartition de la population.

- Un Comité spécial sur la réforme électorale a été créé par le Parlement et semble examiner les cinq systèmes présentés ici à titre de modèles. Or, au moment de la rédaction, aucun modèle reposant sur les cartes des circonscriptions électorales n'avait été produit pour l'un des systèmes de rechange et soumis à l'examen du Comité ou des Canadiensⁱ. Nous les présentons ici.

ⁱⁱ <http://ottawacitizen.com/news/politics/kady-opposition-parties-join-forces-on-electoral-reform-committee-to-push-liberal-action>

- Enfin, nous comparons le rendement de chaque système selon huit critères : 1) l'équité et la responsabilité du vote; 2) la participation des électeurs; 3) la simplicité; 4) un Parlement fort; 5) la politique collaborative; 6) un gouvernement efficace; 7) la représentation géographique; 8) la représentation des femmes.

- Le présent document est le reflet du rapport intitulé « Better Choices Nova Scotia » qui a été diffusé plus tôt cette année dans le cadre du projet Make Democracy Better de Springtide Collective. Grâce à ce projet, plus de 400 Néo-Écossais ont participé et ont exprimé clairement leur désir d'« améliorer le mode de scrutin » [TRADUCTION] en Nouvelle-Écosse et on peut supposer qu'ils entretiennent des attentes semblables envers la politique fédérale.

OPTIONS DE MODES DE SCRUTIN POUR LE CANADA

- Il existe deux grandes familles de modes de scrutin dans le monde, qui sont présentés comme des modèles dans le document : les systèmes où le **gagnant rafle tout** et les systèmes de **représentation proportionnelle (RP)**. Les **systèmes où le gagnant rafle tout** expliqués ici se caractérisent par des circonscriptions uninominales où le gagnant est le candidat qui obtient le plus de votes, soit la **pluralité** dans le cas du **système majoritaire uninominal à un tour** ou la majorité dans le cas du **mode de scrutin préférentiel**. Dans les deux systèmes où le gagnant rafle tout et qui servent de modèles dans le présent document, le nombre de circonscriptions et de députés se situe toujours à 338 (le nombre actuel).

Systèmes où le gagnant rafle tout

- **Système majoritaire uninominal à un tour (SMUT)** : Dans le SMUT, les électeurs inscrivent un X sur leur bulletin pour un seul candidat et le candidat qui obtient plus de votes que tout autre candidat l'emporte, qu'il ait ou non obtenu la majorité.
- **Vote préférentiel (VP)** : Dans le mode de scrutin à VP, les électeurs classent les candidats sur le bulletin en ordre de préséance. Si un candidat obtient la majorité des votes de premier choix, il est élu. Si aucun candidat n'obtient la majorité des votes de premier choix, le candidat qui a remporté le moins de votes est éliminé et il y a un deuxième dépouillement, pendant lequel les votes des candidats en dernière place sont redistribués au candidat de deuxième choix inscrit sur chaque bulletin. Le processus se répète jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité des voix.

Systèmes de représentation proportionnelle

- Dans les systèmes de **représentation proportionnelle**, la part des suffrages exprimés qu'un parti et ses candidats obtiennent est représentée par le nombre de sièges que le parti occupe au Parlement. Sauf dans un cas, tous les systèmes proportionnels illustrés comme modèles dans le présent document ont recours à de grandes circonscriptions plurinominales. Les systèmes de RP de liste présentés ici comme modèles comprennent plus de 338 députés, puisque des « *sièges de redressement* » sont ajoutés dans chaque province. Au total, 68 sièges seraient ajoutés au Parlement selon ce modèle. Toutefois, une commission de délimitation des circonscriptions électorales possédant les bonnes

ressources pourrait facilement proposer un système de RP de liste fonctionnelle comprenant 338 sièges.

- **Représentation proportionnelle de liste (RP de liste)** : Dans les systèmes de RP de liste, les électeurs expriment une voix pour le parti (si la **liste est fermée**) ou pour un candidat de ce parti (si la **liste est ouverte**). Dans les deux cas, le vote compte sur la part totale des sièges qui sont attribués à ce parti. Dans le modèle illustré ici, il y a de deux à douze députés par circonscription. Les limites des circonscriptions respectent les frontières de collectivités naturellement distinctes et le nombre de députés est fonction de la population qui vit à l'intérieur des frontières. Dans chaque province, un ensemble de « **sièges de redressement** » serait attribué à l'échelle de la province pour améliorer la proportionnalité des résultats finals, dans quel cas les sièges ne seraient pas attribués à une circonscription particulière.

CONSTATATIONS : RENDEMENT DES SYSTÈMES PAR RAPPORT AUX CRITÈRES

À la lumière des recherches examinées pour préparer le présent document, voici un résumé de notre évaluation de chacun des modes de scrutin et sa comparaison aux critères susmentionnés.

	Systèmes où le gagnant rafle tout		Systèmes de représentation proportionnelle		
	Système majoritaire uninominal à un tour (SMUT-CAN)	Vote préférentiel (VP-CAN)	Représentation proportionnelle de liste (RP de liste-CAN)	Représentation proportionnelle mixte (RPM-CAN)	Vote unique transférable (VUT-CAN)
ÉQUITÉ ET RESPONSABILITÉ DU VOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats disproportionnés - Grand nombre de votes gaspillés - Faible égalité des votes - Il est difficile pour des électeurs de tenir les partis et les gouvernements responsables 		<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats sont proportionnels de 95 % à 99 % du temps - Peu de votes gaspillés - Grande égalité des votes : en général, il y a une distinction avec le choix du parti ou de la circonscription de l'électeur - Il est facile pour les électeurs de tenir les partis responsables - Des coalitions gouvernantes sont créées sans le consentement direct des électeurs 		
Responsabilité des représentants	<ul style="list-style-type: none"> - En raison du fractionnement des voix, une majorité d'électeurs peut s'opposer à un candidat et ce dernier peut quand même être élu et réélu 	<ul style="list-style-type: none"> - Si la majorité des électeurs s'oppose à un candidat, elle peut empêcher l'élection ou la réélection de ce candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats sont tenus responsables par les électeurs grâce à un scrutin de liste ouverte 	<ul style="list-style-type: none"> - Les représentants locaux sont tenus responsables, comme dans le SMUT - Les électeurs n'exercent aucune influence sur les candidats élus par l'entremise de la liste de parti fermée 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les candidats sont tenus responsables par leur circonscription et doivent obtenir le soutien des électeurs

	Systèmes où le gagnant rafle tout		Systèmes de représentation proportionnelle		
	Système majoritaire uninominal à un tour (SMUT-CAN)	Vote préférentiel (VP-CAN)	Représentation proportionnelle de liste (RP de liste-CAN)	Représentation proportionnelle mixte (RPM-CAN)	Vote unique transférable (VUT-CAN)
PARTICIPATION DES ÉLECTEURS	Les systèmes où le gagnant rafle tout s'accompagnent d'une moins grande participation des électeurs que les systèmes proportionnels		Les systèmes proportionnels s'accompagnent d'une participation des électeurs plus élevée que les systèmes où le gagnant rafle tout		
Taux de participation moyen des électeurs sur 30 ans (de 1986 à 2016)	59,9 %	- Aucune donnée disponible	68,3 %	76,6 %	70,4 %
SIMPLICITÉ DU VOTE	Simple	Il est plus compliqué de voter que dans le SMUT, mais cela est simple à expliquer	- Bulletin plus compliqué dans le cas du scrutin de liste ouverte, mais le vote est encore relativement simple	- Le système comprenant deux votes sur un bulletin est simple à expliquer et à utiliser	- Le bulletin est compliqué parce que le scrutin est pondéré et qu'il y a un grand nombre de candidats
COMPRÉHENSION DES RÉSULTATS	- Les résultats des circonscriptions sont faciles à comprendre - Les résultats disproportionnés des élections sont difficiles à comprendre	- Les résultats des circonscriptions sont faciles à comprendre - Les résultats disproportionnés des élections peuvent être difficiles à comprendre	- En raison de l'attribution de sièges de redressement, il peut être plus difficile de comprendre les résultats dans ce système	- En raison du recours à des sièges de redressement, il peut être difficile de comprendre comment assurer la proportionnalité	- Les électeurs doivent comprendre comment un vote fractionnaire est transféré, et comment les quotas et les votes excédentaires fonctionnent, pour comprendre les résultats des élections
PARLEMENT FORT	<ul style="list-style-type: none"> - Le seul parti au pouvoir détient le plus souvent la majorité des sièges au Parlement, ce qui empêche tout examen véritable de solutions de rechange stratégiques, de modifications de la loi ou l'adoption d'un projet de loi de l'opposition - L'opposition fait souvent de l'obstruction afin de créer des retards et de nuire au gouvernement - Les grands partis dominent au Parlement; peu de petits partis sont représentés - Les gouvernements minoritaires sont moins courants et, lorsqu'il y 		<ul style="list-style-type: none"> - Puisque les gouvernements majoritaires unipartites sont rares, les gouvernements sont mis à plus rude épreuve parce que le Parlement peut facilement faire « <i>pencher la balance en faveur ou contre</i> » un gouvernement par des votes de confiance - Les membres de l'opposition peuvent proposer d'autres mesures législatives et des modifications aux projets de loi du gouvernement, et on constate un examen et un débat approfondis sur ces propositions - Les grands partis jouent un rôle majeur au Parlement et au gouvernement; les petits partis remportent plus de sièges dans les systèmes de RP et sont parfois des partenaires minoritaires dans des coalitions 		

	Systèmes où le gagnant rafle tout		Systèmes de représentation proportionnelle		
	Système majoritaire uninominal à un tour (SMUT-CAN)	Vote préférentiel (VP-CAN)	Représentation proportionnelle de liste (RP de liste-CAN)	Représentation proportionnelle mixte (RPM-CAN)	Vote unique transférable (VUT-CAN)
	en a, ils accroissent la pertinence du Parlement				
		- Plus de petits partis présentent des candidats aux élections dans les systèmes de VP, mais ceux-ci ont bien moins de chances d'être élus que dans le SMUT			
POLITIQUE COLLABORATIVE	<ul style="list-style-type: none"> - Les gouvernements majoritaires unipartites sont plus courants et il n'est guère nécessaire d'avoir un gouvernement de coalition ou des accords d'approvisionnement ou de confiance. - Les grands partis ont tendance à adopter un modèle de dialogue accusatoire, qui amplifie les différences entre les partis au lieu de trouver des terrains d'entente - Les gouvernements minoritaires sont incités à collaborer à court terme et les ententes d'approvisionnement et les pactes de confiance sont monnaie courante - Il n'y a pas de mesures qui incitent à la collaboration à long terme dans les gouvernements minoritaires ou majoritaires 		<ul style="list-style-type: none"> - Les gouvernements de coalition constituent la forme de gouvernement la plus courante et nécessitent la collaboration entre les partis - Les gouvernements majoritaires unipartites sont rares, alors que les gouvernements de coalition sont les plus courants et négocient des ententes d'approvisionnement et des pactes de confiance, au besoin 		
GOVERNEMENT EFFICACE Solidité	<ul style="list-style-type: none"> - Les gouvernements majoritaires unipartites n'ont pas à négocier avec d'autres partis, ils peuvent prendre rapidement des décisions et instaurer leurs promesses électorales 		<ul style="list-style-type: none"> - Il se peut que les gouvernements de coalition prennent plus de temps pour en venir à des décisions puisqu'il faut que les partis au pouvoir négocient (et potentiellement avec le Parlement) 		
Stabilité du leadership	<ul style="list-style-type: none"> - Des élections ont lieu en moyenne tous les 3,2 ans - Les gouvernements minoritaires sont plus instables que les gouvernements majoritaires, car ils restent en fonction pendant des périodes plus courtes - Les changements de gouvernement comportent habituellement le transfert du pouvoir d'un parti au parti opposé 		<ul style="list-style-type: none"> - Des élections ont lieu en moyenne tous les 3,3 ans - Continuité solide des partis qui forment le gouvernement, où au moins un parti d'un gouvernement de coalition se retrouve dans la coalition créée après les élections suivantes, ce qui donne un modèle de continuité des politiques qui ressemble à une course à relais 		

	Systèmes où le gagnant rafle tout		Systèmes de représentation proportionnelle		
	Système majoritaire uninominal à un tour (SMUT-CAN)	Vote préférentiel (VP-CAN)	Représentation proportionnelle de liste (RP de liste-CAN)	Représentation proportionnelle mixte (RPM-CAN)	Vote unique transférable (VUT-CAN)
Stabilité et réactivité des politiques	<p>- La stabilité des politiques dans les gouvernements majoritaires et minoritaires dure souvent aussi longtemps que le parti dirigeant détient le pouvoir</p> <p>- De nombreuses politiques et lois sont souvent supprimées ou renversées complètement lorsque le parti au pouvoir change</p>		<p>- Les politiques sont plus stables au fil du temps</p> <p>- Les politiques gouvernementales correspondent davantage aux points de vue et aux valeurs de l'« électeur moyen »</p> <p>- Les politiques surpassent les systèmes où le gagnant rafle tout dans divers domaines, notamment : la croissance économique, le développement humain, la durabilité de l'environnement et la réduction de l'inégalité des revenus</p>		
REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE	<p>- Représentation locale à l'aide de circonscriptions uniquement uninominales</p> <p>- Les questions locales des circonscriptions indécises et les circonscriptions représentées par les membres du parti au pouvoir ont une influence démesurée sur le programme national</p>		<p>- Chaque représentant élu est redevable envers les électeurs dans une région particulière de la province</p> <p>- Puisque plusieurs députés représentent chaque circonscription, un politicien ou un parti à lui seul ne peut prétendre être la voix de toute la circonscription</p>	<p>- Équilibre réel entre les intérêts locaux et les intérêts nationaux en raison de la représentation locale et nationale</p>	<p>- Chaque représentant élu est redevable envers les électeurs dans une région particulière de la province</p> <p>- Plusieurs députés représentent chaque circonscription, aucun candidat ou parti à lui seul ne peut prétendre être la voix de toute la circonscription</p>
REPRÉSENTATION DES FEMMES	Moins de femmes représentées au Parlement		Plus de femmes représentées au Parlement		
Sièges détenus par des femmes : (de 1996 à 2016)	17,6 %	25,0 %	28,8 %	30,2 %	30,1 %
Sièges détenus par des femmes en 2016	21,8 %	26,7 %	33,7 %	33,6 %	34,2 %

- Représentation proportionnelle mixte (RPM) :** Le système de représentation proportionnelle mixte (RPM) combine des éléments du SMUT et de la RP de liste. Les électeurs ont deux voix : une pour un candidat local et l'autre pour leur parti préféré. Une fois que les candidats de la circonscription locale sont élus, les **votes pour les partis** sont examinés et les candidats de la liste de chaque parti obtiennent un siège au Parlement pour que le nombre total de sièges détenus par chaque parti soit pratiquement proportionnel au nombre de votes que chacun d'eux a obtenu.

- **Vote unique transférable (VUT)** : Dans le système de VUT, les électeurs classent les candidats des circonscriptions plurinominales en ordre de préséance. Une formule qui repose sur le nombre de votes et les sièges disponibles sert à calculer un quota gagnant ou le seuil de votes requis pour l'emporter. Les candidats qui atteignent ou dépassent le quota sont élus et les votes excédentaires (les votes d'un candidat gagnant qui dépassent le quota) sont transférés et redistribués aux cycles suivants, jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de candidats obtiennent le quota nécessaire pour combler les sièges disponibles. Les votes des candidats en dernière place sont examinés et redistribués une fois que les votes excédentaires ont été redistribués dans chaque cycle, si aucun candidat n'obtient le quota. Le nombre de députés dans chaque circonscription du système de RP de liste peut varier de 3 à 7 dans ce modèle, selon la taille de la population dans les limites de la circonscription.
- **Sélection des candidats** : Malgré une méprise courante, à la fois dans le système où le gagnant rafle tout et le système de représentation proportionnelle, les membres d'un parti peuvent avoir une certaine influence sur les candidats qui représentent chaque parti à une élection et, dans chacun des systèmes présentés ici comme modèles, les électeurs peuvent avoir une influence sur les candidats de chaque parti qui sont élus. Des candidats indépendants peuvent également se présenter aux élections dans chacun de ces systèmes.

PROCHAINES ÉTAPES

Les constatations du présent document visent à orienter la discussion à l'échelle nationale sur la réforme du système électoral au Canada. Le Comité spécial sur la réforme électorale (Comité ERRE), les députés et la ministre des Institutions démocratiques invitent les Canadiens à prendre part à la discussion sur la réforme électorale. Nous espérons que le présent document pourra aider les parlementaires et les Canadiens à avoir une discussion éclairée sur les solutions qui s'offrent à eux, en plus du système majoritaire uninominal à un tour.

Les événements et renseignements ayant trait au processus du Comité spécial sur la réforme électorale se trouvent à l'adresse Canada.ca/Democratie et vous pouvez vous les procurer auprès du bureau de circonscription de votre député local.

III) CINQ MODÈLES DE MODE DE SCRUTIN POUR LE CANADA

Systeme majoritaire uninominal à
un tour et vote préférentiel
*Carte des circonscriptions
électorales*

Système majoritaire uninominal à un tour – *Bulletin et directives*

Système majoritaire uninominal à un tour	
<i>Vous avez un vote.</i>	
<i>Votez en inscrivant un X dans l'espace situé à côté du candidat ou de la candidate de votre choix.</i>	
Agnes MACPHAIL Parti des pionniers	
Céline DION Parti bonhomme	
Candy PALMATER Parti du castor	X
Alain SYLIBOY Parti de l'érable	

*Où ce système est-il utilisé?
Canada, États-Unis, Royaume-Uni,
Inde.*

Comment fonctionne-t-il?

Un candidat sera élu dans votre circonscription. Pour gagner, un candidat doit remporter plus de votes que tous les autres candidats.

Votre préférentiel – *Bulletin et directives*

Vote préférentiel	
<i>Voici un bulletin préférentiel.</i>	
<i>Inscrivez le chiffre « 1 » dans l'espace situé à côté du nom du candidat ou de la candidate qui est votre premier choix et classez-en un ou plusieurs autres en ordre de préséance, en commençant par le chiffre « 2 ».</i>	
2	Agnes MACPHAIL Parti des pionniers
3	Céline DION Parti bonhomme
4	Candy PALMATER Parti du castor
1	Alain SYLIBOY Parti de l'érable

Où ce mode de scrutin est-il utilisé?

Chambre des représentants de l'Australie, course à la direction des partis politiques, votes aux Oscars

Comment il fonctionne-t-il?

Un candidat sera élu dans votre circonscription. Pour gagner, un candidat doit remporter plus de 50 % des voix. Si aucun candidat n'obtient plus de 50 % des voix une fois que les premiers choix ont été dépouillés, les deuxièmes choix du candidat ayant obtenu le moins de votes seront redistribués et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un candidat obtienne 50 % des voix qui restent.

Provinces modèles : Colombie-Britannique, Québec, Nouveau-Brunswick

Pour le système de représentation proportionnelle qui suit, nous illustrons des cartes de « validation de principe » des circonscriptions électorales fédérales dans trois provinces, que nous avons choisies en fonction de la taille de leur population. Nous présentons :

- une petite province (Nouveau-Brunswick)
- une province de taille moyenne (Colombie-Britannique)
- une grande province (Québec)

BC

QC

NB

Représentation proportionnelle de liste *Cartes des circonscriptions électorales*

BC

VANCOUVER

QC

MONTRÉAL

NB

= députés/circonscription

QUÉBEC

Représentation proportionnelle de liste *Bulletin et directives*

Représentation proportionnelle de liste ouverte				
<i>Vous avez un vote. Inscrivez un « X » dans l'espace situé à côté du nom du candidat ou de la candidate pour qui vous voulez voter. Votre vote compte à la fois pour votre candidat ou candidate et pour son parti.</i>				
Parti des pionniers	Parti bonhomme	Parti du castor	Parti de l'érable	Candidats indépendants
Agnes Macphail	Céline Dion	Bruce Guthro	Ellen Page	Rick Mercer
Rocket Richard	Rock Voisine	Tommy Chong	X Portia White	Colin Mochrie
Vince Coleman	Louise Arbour	George Elliot Clarke	Alan Syliboy	
Viola Desmond	Mario Lemieux	Candy Palmater	Buffy Sainte-Marie	

Pays qui utilisent ce système

Suède, Pays-Bas

Comment fonctionne-t-il?

Le nombre de votes qu'obtient chaque parti détermine la part des sièges qu'il détient au Parlement.

Les candidats qui obtiennent le plus de votes dans chaque parti sont classés plus haut dans la liste de leur parti et sont les premiers à obtenir un siège au Parlement quand leur parti a remporté suffisamment de votes.

Représentation proportionnelle mixte *Cartes des circonscriptions électorales*

1 / circonscription

1 / circonscription

1 / circonscription

BC

VANCOUVER

VICTORIA

QC

MONTRÉAL

QUÉBEC

NB

= députés/circonscription

Représentation proportionnelle mixte

Bulletin et directives

Représentation proportionnelle mixte – Liste fermée*			
Vous avez deux votes.			
	Vote pour le parti	Vote pour la circonscription	
Votez ici	<i>Ce vote détermine la part des sièges que chaque parti détiendra au Parlement.</i> <i>Inscrivez un X dans l'espace situé à côté du parti que vous appuyez.</i>	<i>Ce vote détermine qui sera élu au Parlement dans votre circonscription.</i> <i>Votez en inscrivant un X dans l'espace situé à côté du nom du candidat ou de la candidate de votre choix.</i>	Votez ici
X	Parti bonhomme Parti du castor Parti de l'érable Colin MOCHRIE – Candidat indépendant Parti des pionniers	Viola DESMOND – Parti des pionniers Rick MERCER – Candidat indépendant Alan SYLIBOY – Parti de l'érable Céline Dion – Parti bonhomme Candy PALMATER – Parti du castor	X

Pays qui utilisent ce système

Nouvelle-Zélande, Allemagne, Lesotho

Comment fonctionne-t-il?

Vote pour la circonscription : Pour gagner, un candidat doit remporter plus de votes que tous les autres candidats.

Vote pour le parti : Une fois qu'on connaît le nom des gagnants aux élections dans les circonscriptions locales, le vote pour les partis sert à s'assurer que, sur le nombre total de sièges au Parlement dans cette province, la part totale que détient chaque parti correspond à peu près à la part totale des votes que ce parti a obtenue dans cette province. Les candidats dont le nom figure le plus haut dans la liste fournie par chaque parti sont les premiers à obtenir un siège au Parlement quand leur parti a remporté suffisamment de votes.

** Même si nous présentons ici un modèle de scrutin de liste fermée, un bulletin de RPM de liste ouverte est également possible; dans ce cas, le bulletin pour le parti ressemble au bulletin déjà présenté pour la RP de liste.*

Vote unique transférable

Cartes des circonscriptions électorales

BC

VANCOUVER

QC

MONTRÉAL

QUÉBEC

NB

= députés/circonscription

Vote unique transférable

Bulletin et directives

Vote unique transférable				
<i>Inscrivez les chiffres de 1 à n, en ordre de préséance, dans l'espace situé à côté du nom des candidats et candidates de votre choix. Vous pouvez voter pour autant de candidats et candidates que vous le souhaitez, y compris pour des partis différents.</i>				
Agnes Macphail 2 Parti des pionniers	Céline Dion 4 Parti bonhomme	Samantha Bee Parti du castor	Ellen Page Parti de l'érable	Rick Mercer Candidat indépendant
Rocket Richard 1 Parti des pionniers	Rock Voisine Parti bonhomme	Tommy Chong Parti du castor	Portia White Parti de l'érable	Colin Mochrie Candidat indépendant
Vince Coleman Parti des pionniers	Gabriel Nadeau- Dubois Parti bonhomme	Shaun Majumber 3 Parti du castor	Alan Syliboy Parti de l'érable	
Viola Desmond Parti des pionniers	Mario Lemieux 5 Parti bonhomme	Candy Palmater Parti du castor	Gord Downie Parti de l'érable	

Pays qui utilisent ce système

Irlande, Sénat australien, Malte

Comment fonctionne-t-il?

Selon la taille de votre circonscription, de deux à neuf candidats sont élus.

Si moins de cinq candidats obtiennent le seuil requis pour gagner au départ, les votes sont transférés en fonction du classement soumis, autant de fois qu'il le faut, jusqu'à ce que cinq candidats atteignent le seuil. Le seuil est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total de votes}}{\text{Siège} + 1} + 1$$